

COVID-19

Coronavirus : informations au sport vaudois

Version du 04 février 2021 08H00

(valable probablement jusqu'au 28 février 2021!)

LES RESTRICTIONS SANITAIRES DÉCRITES PAR LE PRÉSENT DOCUMENT SONT EN VIGUEUR DU

18.01.21 AU 28.02.21

1.5.4 Fitness et centres sportifs

- *Définition : toute infrastructure fermée permettant l'activité sportive (liste non exhaustive : salle de sport, bulle de tennis, centre de grimpe, **studio de yoga**, stand de tir, patinoire intérieure, skatepark, etc.)*